



Formalités pour l'adoption d'une enfant

Par **lilandra**, le **17/09/2008** à **12:11**

bonjour, rnrnmon ami et moi souhaiterions adopter un enfant, et nous ne connaissons pas les démarches et procédures.rnde plus nous voudrions adopter une enfant qui se trouve actuellement en famille d'accueil que nous connaissons bien.rnrnle seul problème étant que je n'ai que 22 ans et sur tous les sites internet nous avons lu qu'il fallait avoir au moins chacun 28ans. pour mon ami aucun problème il va faire 30ans.rnrnje vous remercie de ce que vous pourrez faire pour nous et pour cette adorable petite puce que nous attendons avec impatience.rnrnsalutations.

Par **Patricia**, le **17/09/2008** à **19:58**

Bonsoir,rnrnLa délivrance des agréments en vue d'adoption se fait auprès de le DASS.rn rn - Etre agé de plus de 28 ansrn - Etre mariés au moins depuis 2 ans si vous faites la demande ensemblern - Bonne santé (examen médical)rn - Bon état psychologiquernrnPour les enfants français :rnrn - Enfants pupilles de l'étatrn - déclarés abandonnésrnrnCordialement